

LEGAZIONE DI SUA MAESTÀ
IL RE D'ITALIA

SCHWEIZER. POLIT. DEPART.
10 MRZ. 1902
N^o 43/X.4.

Berna 8 Mars 1902



Handwritten signature and initials, possibly 'G. Kemp'.

Monsieur le Président

In réponse à la
note de Votre Excellence du
25 février dernier, j'ai reçu
instruction de vous informer
que le Gouvernement du Roi
n'a pas intention de deman-
der la poursuite du journal
anarchiste de Genève "il
Risveglio" pour l'article

Son Excellence
Monsieur G. Kemp
Président de la Confédération



inqualifiable publié dans
le numéro du 18 Janvier,
sur lequel j'ai attiré
verbalement l'attention de
Votre Excellence dans l'en-
tretien du 5 février, en
protestant contre l'impu-
nité accordée en Suisse à
des publications pareilles.

Le Gouvernement Royal
croit avoir assez fait en
rappelant le Gouvernement
Fédéral à l'observance
de ses devoirs internationaux.

En laissant au Conseil
Fédéral la responsabilité de
son attitude, le Gouvernement
du Roi me charge aussi
de faire observer à votre
Excellence qu'il ne lui
paraît pas approprié à
la circonstance la deman-
de de réciprocité qu'on
vous a adressé, car aucun
ne plainte de ce genre
n'a jamais été faite par
la Confédération à l'Italie,
où les Magistrats Fédéraux

jouissent dans la presse
de tous les partis un
traitement respectueux, tel
qu'il serait précisément
à désirer que nos
Soyez Souverains trou-
vent dans la presse
suisse.

Veuillez agréer, Monsieur
le Président, les assurances
de ma plus haute consi-
dération

G. B. B. B. B.